

**Délibération N° 2025-06-18-DD**

Convention d'objectifs Association Apis  
Machina.

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance .....	43
Absent.e.s .....	2

## **SÉANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-neuf juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **treize juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### **ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER, M. KEITA, Mme TRANCART, Mme LAROQUE (arrivée à 20h41), M. RISPAL (arrivé à 21h10)

### **EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

M. SEYE	a donné mandat à M. DAMIANI
Mme AVOGNON-ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. CLERGET	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à Mme TRANCART
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
M. NOMBO POATY	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND
M. FOURESTIER	a donné mandat à M. BRUNET

### **ABSENT.E.S**

Mme INDJA, M. TARGUI (arrivé à 21h35)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux Droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

**VU** le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article précité et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le budget de la Commune,

**CONSIDERANT** la demande d'aide matérielle et de subvention émanant de l'Association Apis Machina,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'accorder un soutien financier et matériel (mise à disposition de terrains) à cette association pour contribuer au développement des activités qu'elle exerce,

**CONSIDERANT** le projet de convention pluriannuelle à intervenir entre la Ville et cette association joint à la présente délibération,

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE,**

**Article 1** : D'approuver la convention ci-jointe entre la Ville et l'association APIS MACHINA.

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses annexes ainsi que tout document en résultant.

**Article 3** : D'approuver l'aide matérielle au profit de l'association APIS MACHINA ainsi que le versement du montant de la subvention de fonctionnement à hauteur de 2500 € pour l'année scolaire 2025-2026.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **24 JUIN 2025**.....  
Publication  
le ..... **27 JUIN 2025**.....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME  
**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

